

Attestation sur l'honneur

Dans le cadre d'une demande d'admission directe
en 2^{ème} année et jusqu'à l'avant-dernière année des études de santé

Selon l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.

1 - Je soussigné(e) [Nom Prénom]

atteste sur l'honneur :

☐ ne m'être jamais inscrit(e) en 1^{ère} année d'un cursus santé en France : PACES, PASS, PCEM1 ou PCEP 1

☐ m'être déjà inscrit(e) :

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ en PACES | ⇒ | ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus |
| ☐ en PASS | ⇒ | ☐ 1 fois |
| ☐ en L. AS1 | ⇒ | ☐ 1 fois |
| ☐ en L. AS 2 / 3 | ⇒ | ☐ 1 fois |
| ☐ au concours de 1 ^{re} année médecine (PCEM1) | ⇒ | ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus |
| ☐ au concours de 1 ^{re} année pharmacie (PCEP1) | ⇒ | ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus |

2 - J'atteste également sur l'honneur candidater **UNIQUEMENT** auprès de l'Université de NANTES pour la prochaine année universitaire, où je me présente dans la filière : [cochez une seule case]

☐ Médecine ☐ Pharmacie ☐ Odontologie ☐ Maïeutique

3 – J'atteste sur l'honneur avoir déjà candidaté selon l'arrêté du 13 décembre 2019 :

☐ Jamais ☐ 1 fois ☐ 2 fois

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à le

Signature obligatoire :